



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-01 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

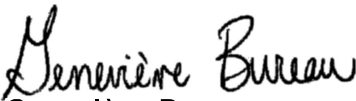
Avis de motion est donné par Léonard Gaudette qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 2024-01 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

L'objet dudit règlement est de permettre à la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville de se prévaloir des dispositions contenues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de contrôler la qualité de certains projets et les caractéristiques physiques de leur implantation.

Monsieur Gaudette a déposé séance tenante le projet de règlement numéro 2024-01.

Le projet de règlement sera disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures habituelles d'ouverture. Il sera également disponible sur le site web de la Municipalité (saintbernarddemichaudville.qc.ca).

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 22^e jour du mois de janvier 2024


Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Objet :

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-01
SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

Je soussignée, Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe, résidant à Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité (<http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/>), entre 16 h 30 et 16 h 40, le 22 janvier 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 22 janvier 2024.

Geneviève Bureau
Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe